



GUIDE D'USAGE



EMBLÈME

PAYS HÔTE

Version finale - Février 2023

Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Tous droits réservés © 2023

Introduction

L'emblème des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 fait l'objet de ce guide d'usage. Vous allez non seulement découvrir ce qui a inspiré ce signe unique, mais également constater que ses déclinaisons et ses expressions répondent à des règles bien précises. Parce que nous vous donnons les clés pour comprendre ses messages, nous savons que vous respecterez ses usages, tout écart pouvant galvauder son sens premier.

Ce guide d'usage est destiné au Pays Hôte.

Bonne lecture. Bonne utilisation.
L'équipe Paris 2024.

SOM MAIRE

O1.	
L'EMBLÈME	07
1.1. L'emblème de Paris 2024	08
1.2. Le design	09
1.3. Les typographies	15
1.4. Les interdits	17
O2.	
LES USAGES	20
2.1. Le cadre d'utilisation	21
2.2. Les principes d'endossement	24
2.3. Les formats autonomes	27
2.4. Les limites d'usage	29
2.5. Les applications	30
O3.	
LES RÈGLES DE PROTECTION	39
3.1. La propriété intellectuelle	40
3.2. Les propriétés olympiques et paralympiques	41

Les Jeux Olympiques et Paralympiques, le plus grand événement sportif au monde

Universels, les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un graal sportif non seulement pour les athlètes, mais également pour des millions de spectateurs et téléspectateurs. Il s'agit, sans conteste, du plus grand événement sportif au monde. Ces quelques chiffres (issus des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016) permettent d'en prendre la pleine mesure.

Les Jeux Olympiques

11 238 athlètes
207 CNO*
306 épreuves
28 sports
46 disciplines
6,2 millions de billets
36 000 bénévoles
4 milliards de téléspectateurs

*CNO : Comité National Olympique

Les Jeux Paralympiques

4 328 athlètes
159 CNP**
528 épreuves
22 sports
24 disciplines
2,15 millions de spectateurs
5 271 médias accrédités
5 110h de diffusion TV

**CNP : Comité National Paralympique



La vision

La vision de Paris 2024 est l'ADN du projet : elle définit les aspirations du comité et des parties prenantes pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle répond à trois objectifs :

1. Constituer le socle stratégique commun sur lequel les objectifs et les décisions de chaque direction de Paris 2024 viendront prendre appui.
2. Servir de ligne directrice aux actions menées par Paris 2024 et ses Partenaires dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques.
3. Être un outil d'inspiration pour les équipes en interne et de valorisation des projets réalisés en externe.

La vision permet notamment de guider la création par ses standards d'excellence, tout en la mettant à portée de toutes et tous.

La vision

Une conviction : le sport change les vies

Outil d'éducation, de santé et de cohésion sociale, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont une chance unique de mettre plus de sport dans la vie des hommes et des femmes.

Une ambition unique : révéler l'athlète qui sommeille en nous

Encourager la pratique sportive pour tous : les Jeux Olympiques et Paralympiques sont l'occasion, pour tout un pays, de révéler le meilleur de lui-même.

Notre promesse : l'énergie des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 au bénéfice de tous

Un événement utile à tous, pour toutes les générations et tous les territoires. Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un bien commun que nous devons partager.

Des valeurs d'excellence humaine :

Créativité - Exigence - Partage

Une volonté farouche : des Jeux révolutionnaires

Un événement spectaculaire, afin de créer une rupture au service du renouveau. Durable, vert et solidaire, pour créer un impact positif dès aujourd'hui. Paris 2024 souhaite marquer la vie des gens et l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques.



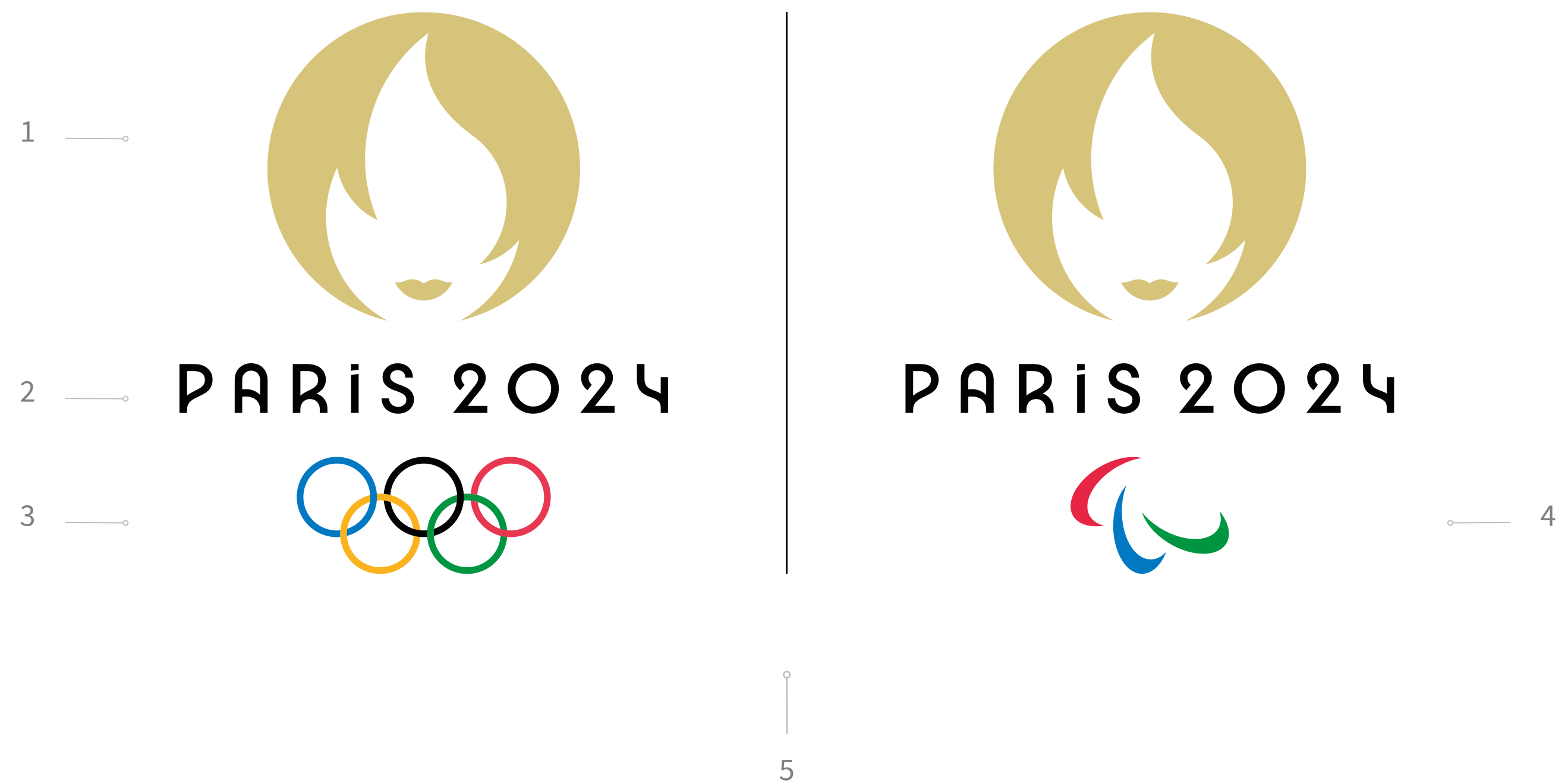
01.

L'emblème de Paris 2024

1.1. L’emblème de Paris 2024



1.2. Le design - Les éléments de l'emblème



1.2. Le design - Les couleurs de l’emblème de Paris 2024



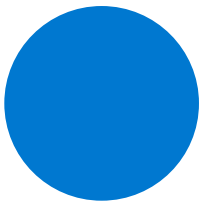
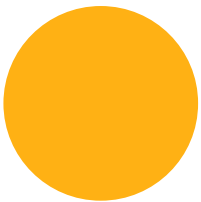
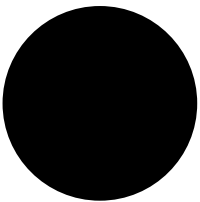
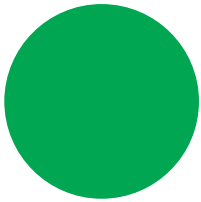
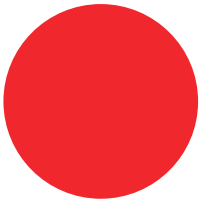
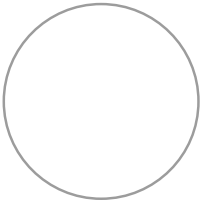
RVB	215 195 120	00 00 00
CMJN	20 20 60 00	00 00 00 100
HEX	D7C378	000000
Pantone	4525	426

L’or Paris 2024 est la couleur de l’élément distinctif.
Le noir olympique est dédié à la signature et au filet cerclant l’emblème.

Ces chromies sont toujours utilisées à 100 %, ne sont jamais tramées ni ne font l’objet de dégradé.

1.2. Le design - Les couleurs des symboles olympiques et paralympiques



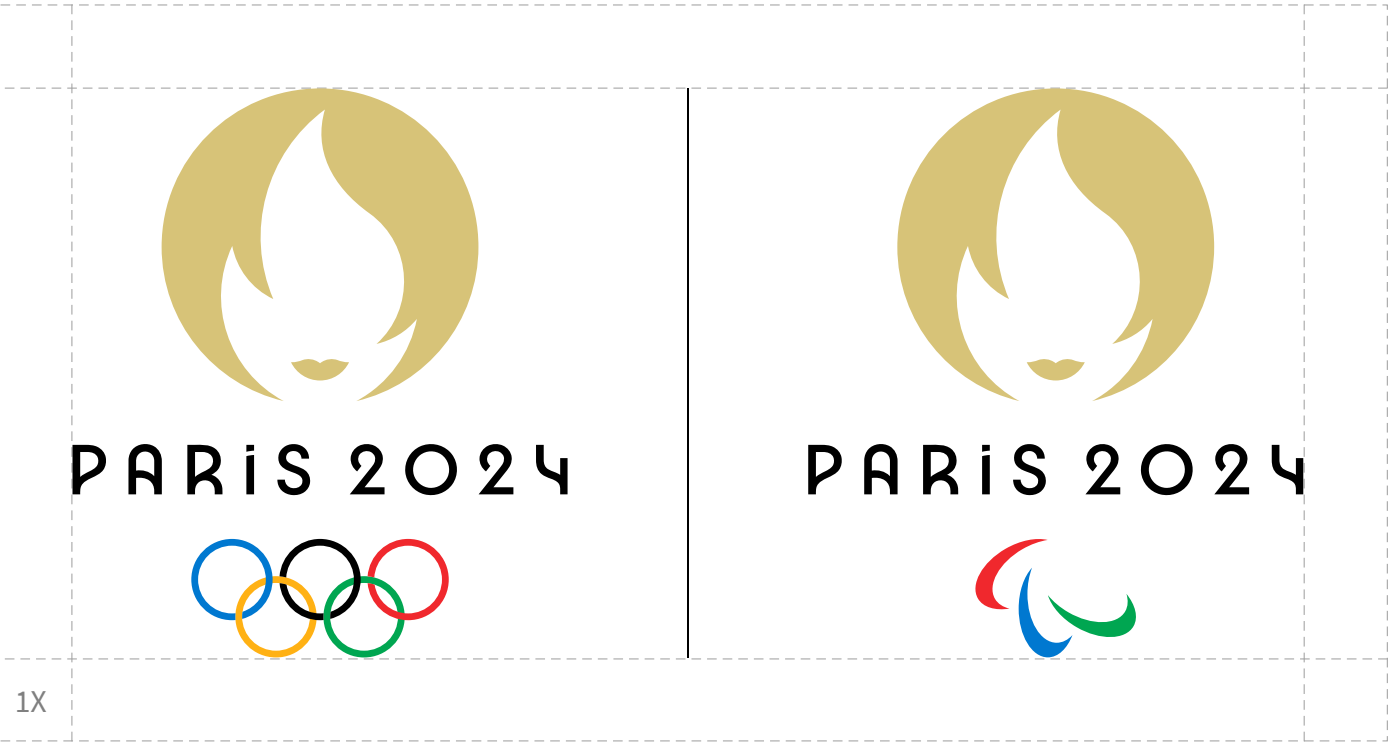
			
RVB	00 120 208	255 177 20	00 00 00
CMJN	100 40 00 00	00 35 100 00	00 00 00 100
HEX	0078D0	FFB114	000000
Pantone	3005	137	426
			
	00 166 81	240 40 45	255 255 255
	100 00 100 00	00 95 90 00	00 00 00 00
	00A651	F0282D	FFFFFF
	355	192	-

Les couleurs officielles sont définies et garanties par le Comité International Olympique (CIO) et le Comité international Paralympique (IPC).

Ni les anneaux olympiques, ni les Agitos ne peuvent être modifiés.

Ces chromies sont toujours utilisées à 100 %, ne sont jamais tramées ni ne font l'objet de dégradé.

1.2. Le design – Les zones de protection et les tailles minimales



L’emblème double de Paris 2024



L’emblème olympique de Paris 2024



L’emblème paralympique de Paris 2024



Les zones de protection minimale doivent toujours être respectées et sont égales à "1X" :

X = 1 anneau olympique ou

X = la hauteur de l’Agito bleu
(pour l’emblème paralympique)

Tailles minimales

Emblème double de Paris 2024 :



Emblèmes olympique et paralympique de Paris 2024 :

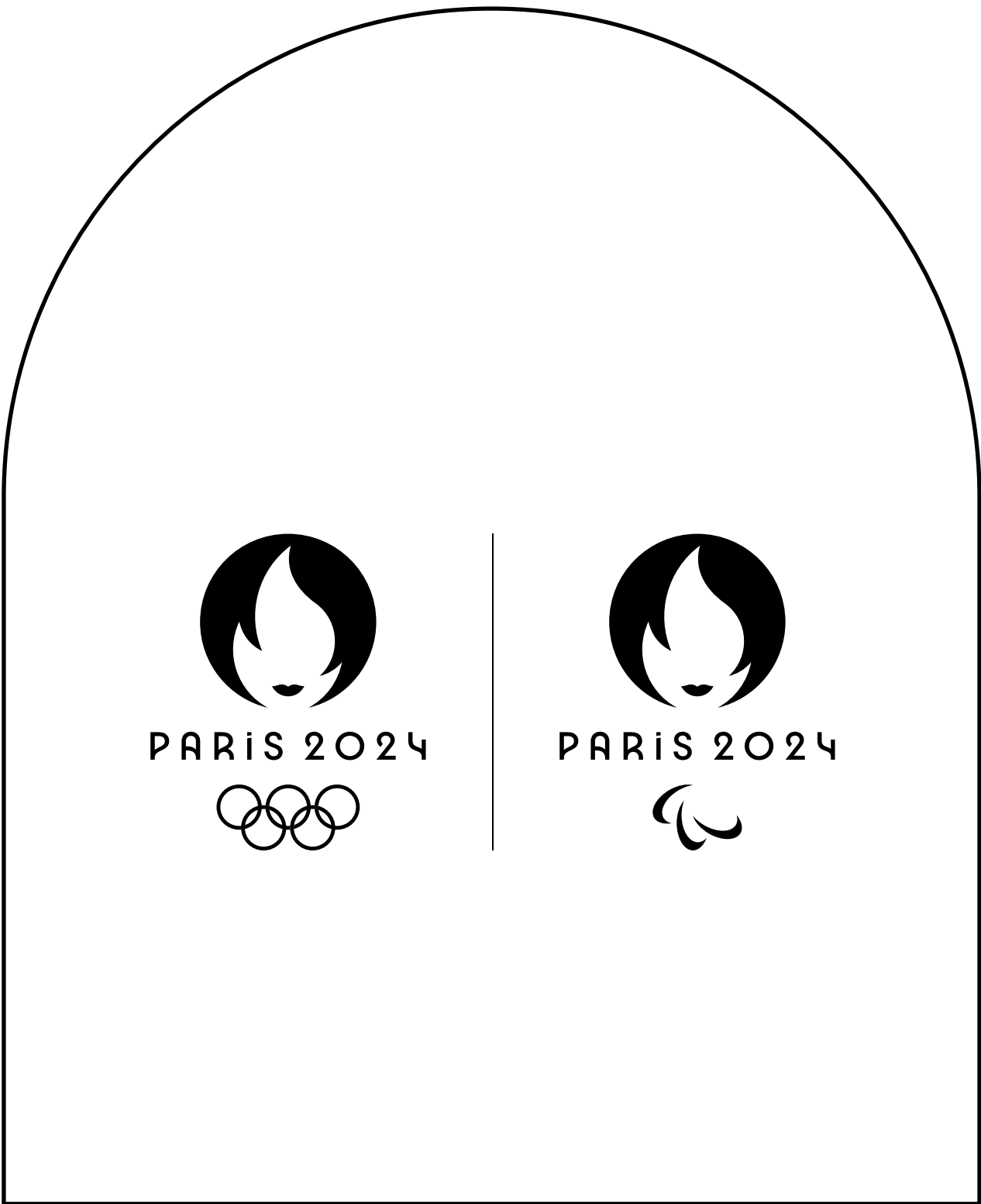
H 40 mm / 112 px

L 40 mm / 112 px

Lorsqu’il y a des contraintes de format, les éléments peuvent être réduits à des formats plus petits.

Cette utilisation doit être approuvée par Paris 2024 et/ou le CIO ou l’IPC.

1.2. Le design - Les versions monochromes

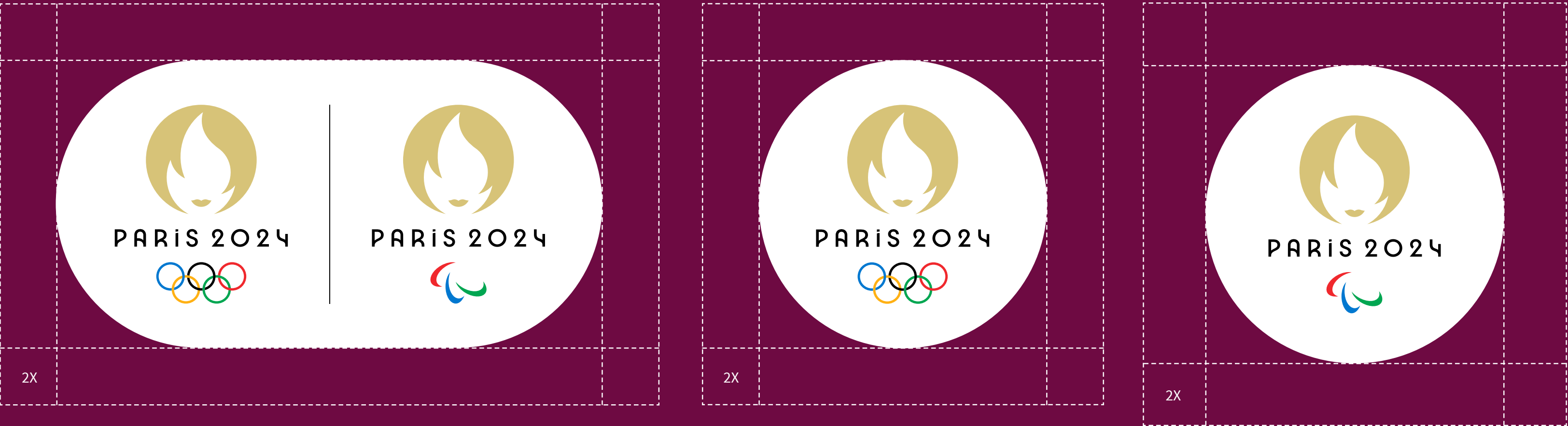


Ces versions sont à usage restreint.
Leurs applications doivent être autorisées
par le Comité d'organisation des Jeux
Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Noir : lorsque la contrainte est d'imprimer
en noir et blanc.

Blanc : lorsque l'emblème s'exprime
sur un fond coloré ou une photographie.

1.2. Le design - Les versions encapsulées



Sur photographie ou fond coloré, l’emblème en polychrome est toujours encapsulé dans une surface blanche afin de préserver son identité et son impact.



Les zones de protection minimale doivent toujours être respectées et sont égales à "2X" :

X = 1 anneau olympique ou
X = la hauteur de l'Agito bleu
(pour l’emblème paralympique)

Tailles minimales

Emblème double de Paris 2024 :

H 40 mm / 112 px

L 75 mm / 215 px

Emblèmes olympique et paralympique de Paris 2024 :

H 40 mm / 112 px

L 40 mm / 112 px

Lorsqu’il y a des contraintes de format, les éléments peuvent être réduits à des formats plus petits.

Cette utilisation doit être approuvée par Paris 2024 et/ou le CIO ou l’IPC.

1.3. Les typographies

PARIS 2024

Emblème

Usages

Protection

Les jeux typographiques du territoire de marque avec la typographie « Paris 2024 » peuvent être utilisés uniquement sur des supports produits et mis à disposition par Paris 2024. En aucun cas la typographie « Paris 2024 » ne peut-être utilisée librement.

1.3. Les typographies

LOREM IPSUM NIS
DITIAMLQU

UNTORERROVID MINTIBUS MINT

rem es volestis essuntia pratent laborem et expe perum
cus. Pudandeliquo et et voluptatius. Nihitae. Con re voluptati
doluptio quatur acidendis porepel itatur? Uciist, ut fugit
quam quos et aliam et molorestiis.

« vit as eaqui ut a ventur,
culliquos nobis magni ut hic »

aut erum ipsanti

Source Sans Pro

T E X T E S

Black Bold Semibold Regular Light Extralight

Arial

E X E

Black Bold Regular

Titre

En Source Sans Pro Regular
& Bold, en lettres capitales

Sous-Titre

En Source Sans Pro Semibold,
en lettres capitales

Texte courant

En Source Sans Pro Bold,
Regular ou Light, en lettres
bas de casse

Exergue

En Source Sans Pro Semibold
en lettres bas de casse

Légende

En Source Sans Pro Bold,
Regular ou Light, en lettres
bas de casse

La typographie *Source Sans* a été choisie pour sa lisibilité en corps de texte, ses proportions équilibrées et sa forme linéaire. Elle se compose de 6 graisses et de leurs italiques. Une version variable a été spécialement créée pour les supports numériques.

Lorsque des contraintes techniques empêchent l'utilisation de la *Source Sans*, l'*Arial* s'impose comme typographie de substitution.

1.4. Les interdits



1. L'allure globale du logotype est bien spécifique. Elle ne peut être galvaudée.
2. Le logotype n'est complet qu'en combinant tous ses éléments de composition.
3. Les proportions du logotype ne peuvent pas être modifiées.
4. Le logotype se tient droit. Ne lui donnez pas d'angles.
5. Ne changez pas les zones de protection du logotype.
6. Hormis dans sa version monochrome, tous les éléments de composition doivent rester dans leurs couleurs d'origine.
7. Pas d'usage du traitement filaire.
8. N'utilisez pas ce logotype en monochrome non autorisé.
9. Veillez à ne jamais couper le logotype.
10. Le logotype n'a pas besoin d'accessoires.
11. N'ajoutez pas de texte.
12. L'ordre de construction est précis. Ne le changez pas.
13. Ne remplacez pas la typographie Paris 2024.
14. Les chromies sont toujours utilisées à 100 % et ne doivent jamais être tramées.
15. Aucun dégradé ni effet n'est autorisé.
16. Le logotype est traité en aplat. Ne jouez pas avec les volumes.
17. N'ajoutez pas d'ombre au logotype.
18. Utilisez une capsule ou une version monochrome sur un fond coloré.

1.4. Les interdits - Les propriétés olympiques et paralympiques - Visuelles



Les éléments suivants ne peuvent être utilisés par une entité labélisée.

- 1. L’emblème olympique de Paris 2024
- 2. L’emblème paralympique de Paris 2024
- 3. L’emblème double de Paris 2024
- 4. Le symbole olympique
- 5. Le symbole paralympique
- 6. La typographie « Paris 2024 »

Pour plus d’information, se référer aux « règles de protection ».

1.4. Les interdits – Les propriétés olympiques et paralympiques - Verbales



Jeux Olympiques (JO)
Jeux Paralympiques (JP)
Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP)
Olympique.s
Olympisme
Olympien.ne.s
Olympiade
Paralympique.s
Paralympisme
Paralympien.ne.

Les éléments visuels et exemples verbaux listés sont des propriétés exclusives du Comité International Olympique (CIO) et de l'International Paralympic Committee (IPC). Ces propriétés ne sont pas utilisables, sauf dans le langage commun, excluant toute utilisation à titre promotionnel ou commercial ou tout risque d'entraîner une confusion dans l'esprit du public avec les mouvements olympique et paralympique.

Important : tout usage de l'identité ou des termes protégés pourra être légalement considéré comme de l'ambush marketing et faire l'objet de poursuites.

02.

Les usages

2.1. Le cadre d'utilisation - Les usages de la marque « Paris 2024 » par le Pays Hôte

Est défini comme Pays Hôte, le territoire reconnu par le CIO et L'IPC sur lequel est située la ville qui a été élue pour accueillir les Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques en 2024.

Par conséquent, est défini comme Pays Hôte de Paris 2024 dans ce guide d'usage :

Le gouvernement français.

Les formats composites et autonomes sont des atouts puissants pour le Pays Hôte, démontrant la nature de sa relation avec les acteurs olympiques et/ou paralympiques.

Il est obligatoire pour le Pays Hôte d'utiliser les formats composites ou autonomes lors de ses prises de paroles en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Lorsque l'emblème olympique de Paris 2024 est utilisé, seuls des contenus exclusivement dédiés aux Jeux Olympiques peuvent lui être associés.

Lorsque l'emblème paralympique de Paris 2024 est utilisé, seuls des contenus exclusivement dédiés aux Jeux Paralympiques peuvent lui être associés.

Lorsque l'emblème double de Paris 2024 est utilisé, seuls des contenus dédiés à parts égales aux Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques peuvent lui être associés.

Ce chapitre du guide d'usage indique les différentes façons de construire, de personnaliser et d'utiliser les formats mis à disposition.

Paris 2024 garantit un usage paisible de ses emblèmes exclusivement sur le territoire français. Par conséquent, Paris 2024 ne saurait être tenu responsable en cas de recours par un tiers vis-à-vis de l'utilisation des emblèmes sur un territoire tiers.

Les activations digitales ne sont pas concernées par cette limite territoriale. Cependant, le ciblage géographique vers d'autres pays est strictement interdit.



2.1. Le cadre d'utilisation – Les principes généraux

Afin de préserver l'intégrité de la marque « Paris 2024 », l'utilisation de cette dernière doit toujours s'inscrire dans le cadre général évoqué ci-dessous.



Toujours en lien avec les Jeux

Pour des supports ou communications portant exclusivement sur votre engagement envers les Jeux de Paris 2024.



Valoriser Paris 2024

En veillant à ce que l'activation participe à la valorisation et au renforcement de Paris 2024.



Sans thématique tierce

En s'assurant que les outils fournis ne soient pas associés à un événement tiers ou une autre thématique.



Sans marque tierce

En s'assurant que les outils utilisés ne soient pas associés à une marque commerciale tierce, dans le cadre de la promotion de produits ou services commerciaux ou à des fins lucratives.



Respecter les droits des Partenaires

Si cette activation ne porte pas préjudice aux Partenaires du CIO, de l'IPC et de Paris 2024.



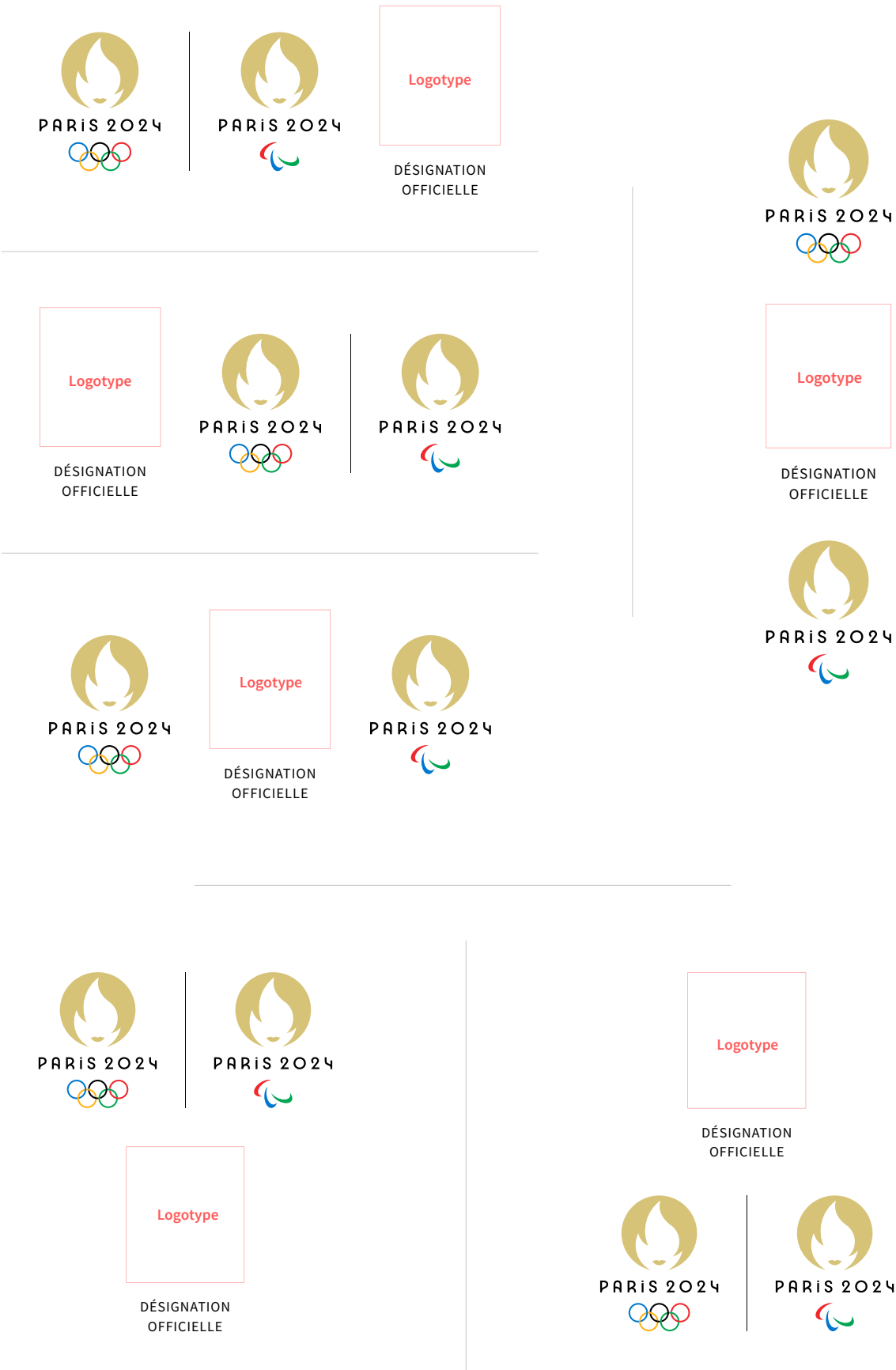
Respecter les règles de design

Dans le respect des règles de design et d'usages évoquées dans ce document.

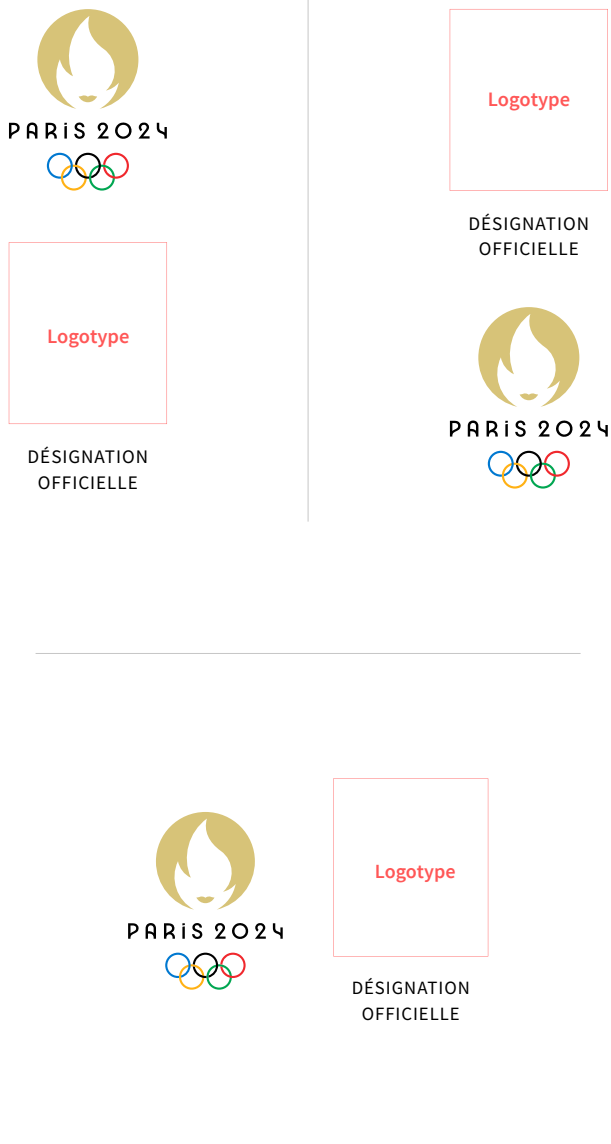
Afin d'assurer l'unité et la cohérence de la marque Paris 2024, tous documents et applications contenant l'emblème doivent être soumis au Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour validation. Soumettez tous les documents à votre interlocuteur dédié chez Paris 2024.

2.1. Le cadre d'utilisation - Les formats composites et autonomes disponibles

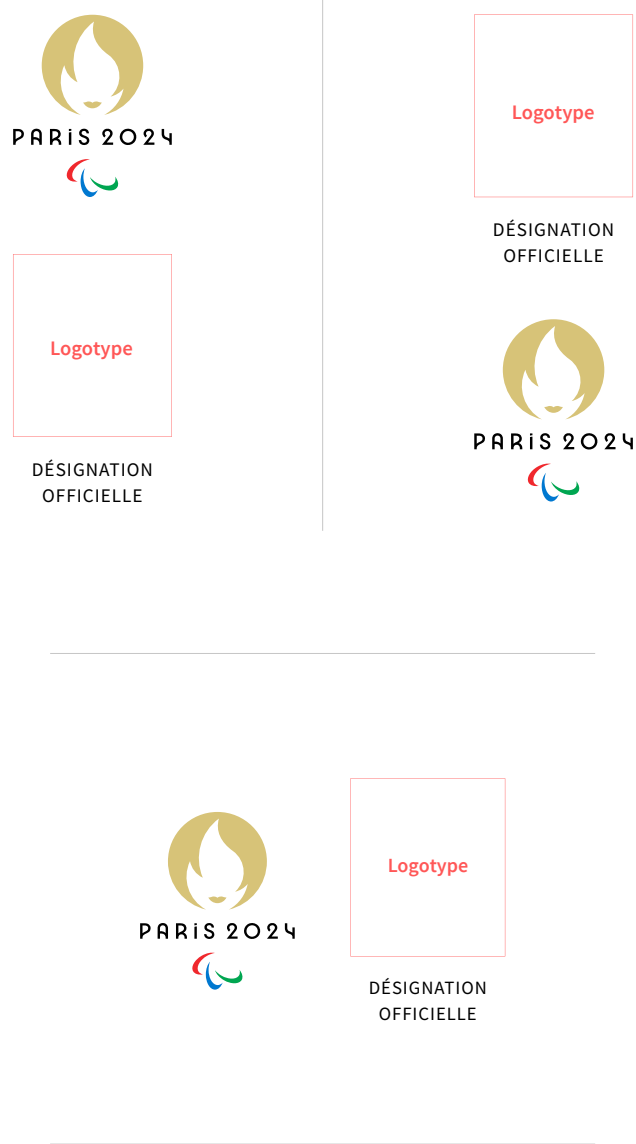
Les formats doubles



Les formats olympiques



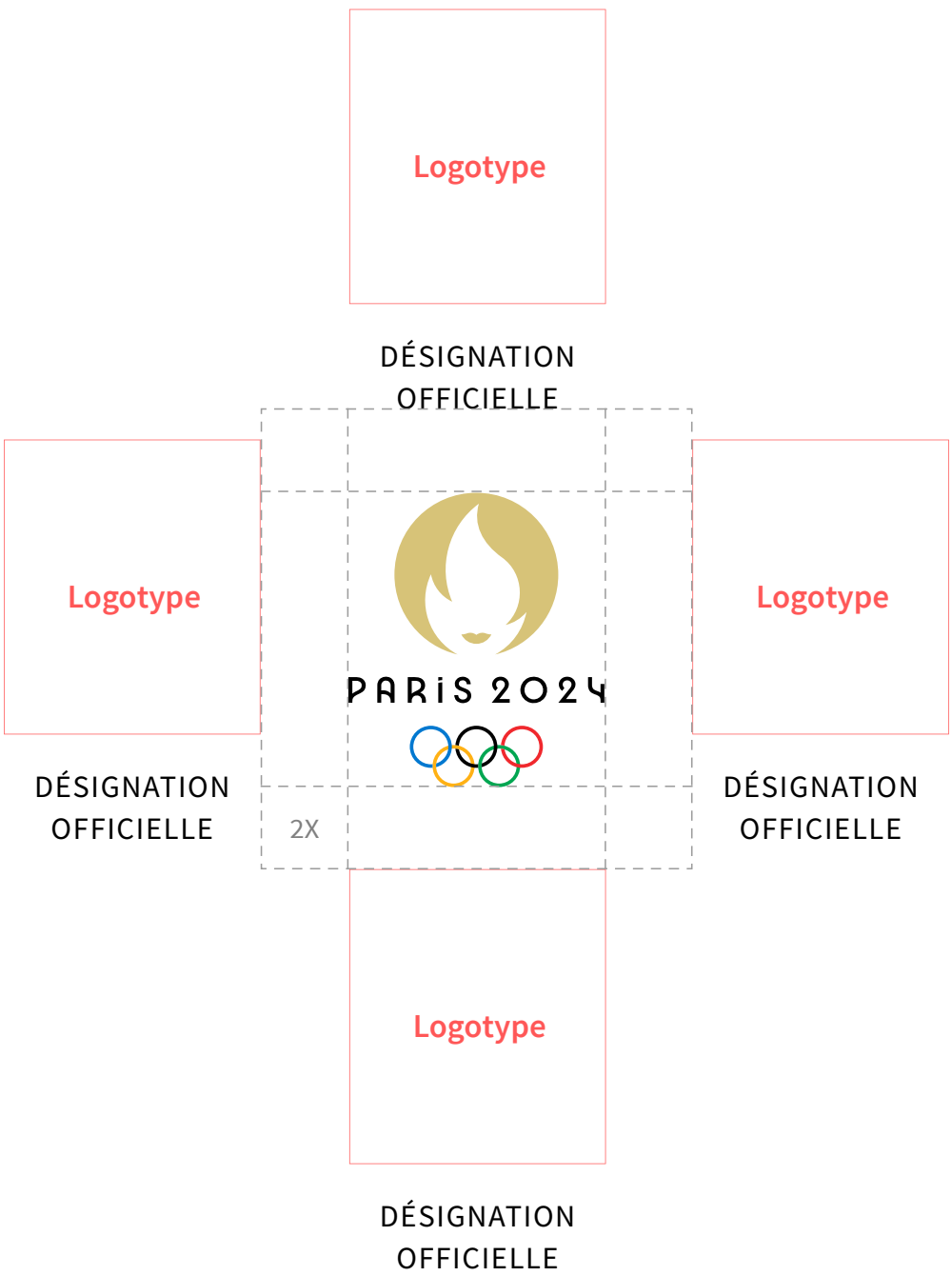
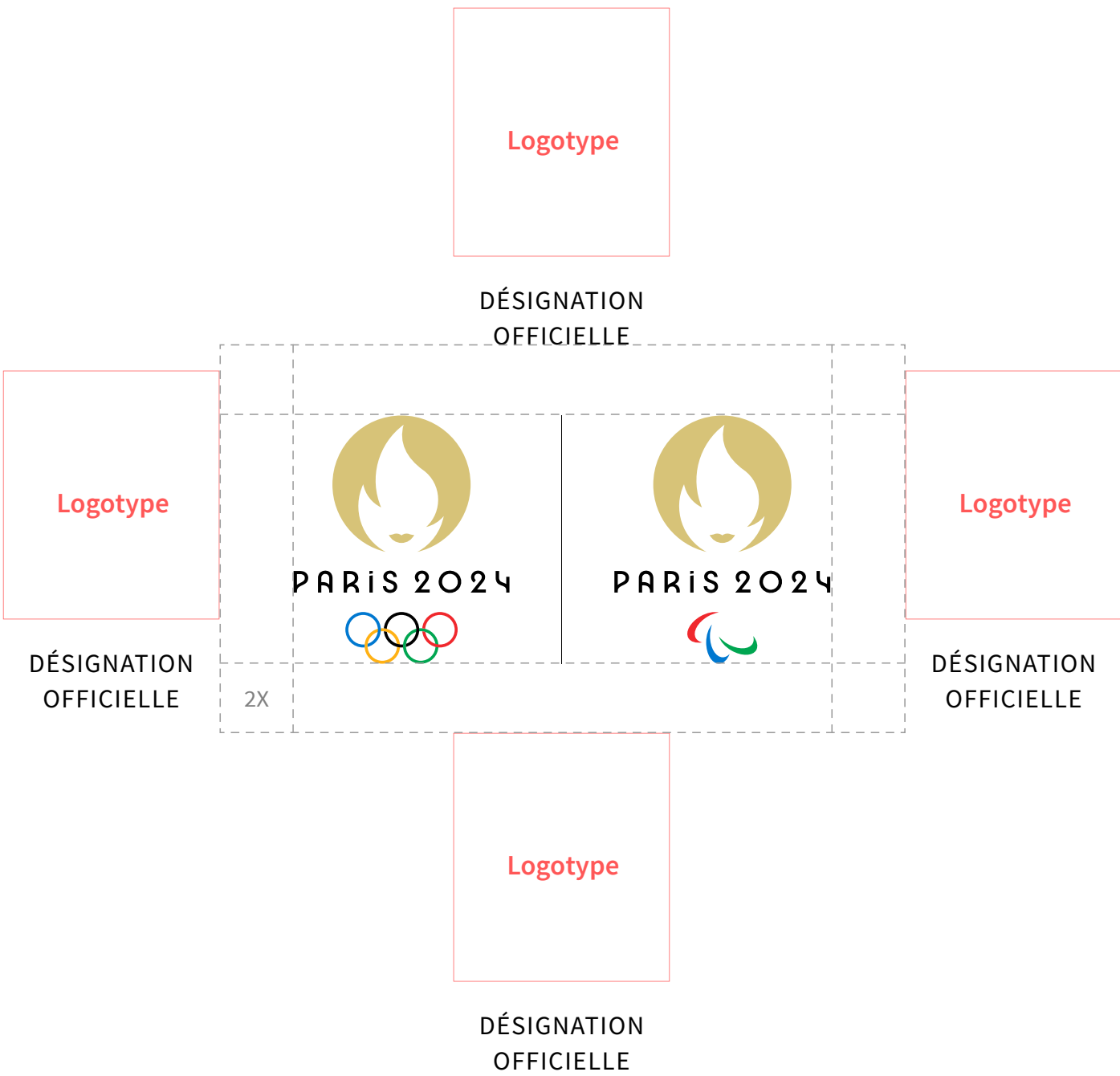
Les formats paralympiques



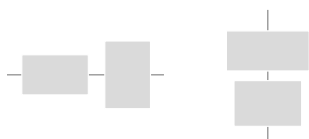
Les formats autonomes



2.2. Les principes d'endossement - Les formats composites - Construction



Les zones de protection minimale doivent toujours être respectées et sont égales à « 2X » :
X = 1 anneau olympique
X = la hauteur de l'Agito bleu (pour l'emblème paralympique)

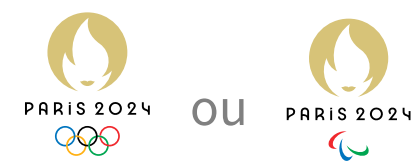


Tous les éléments de la composition sont centrés.



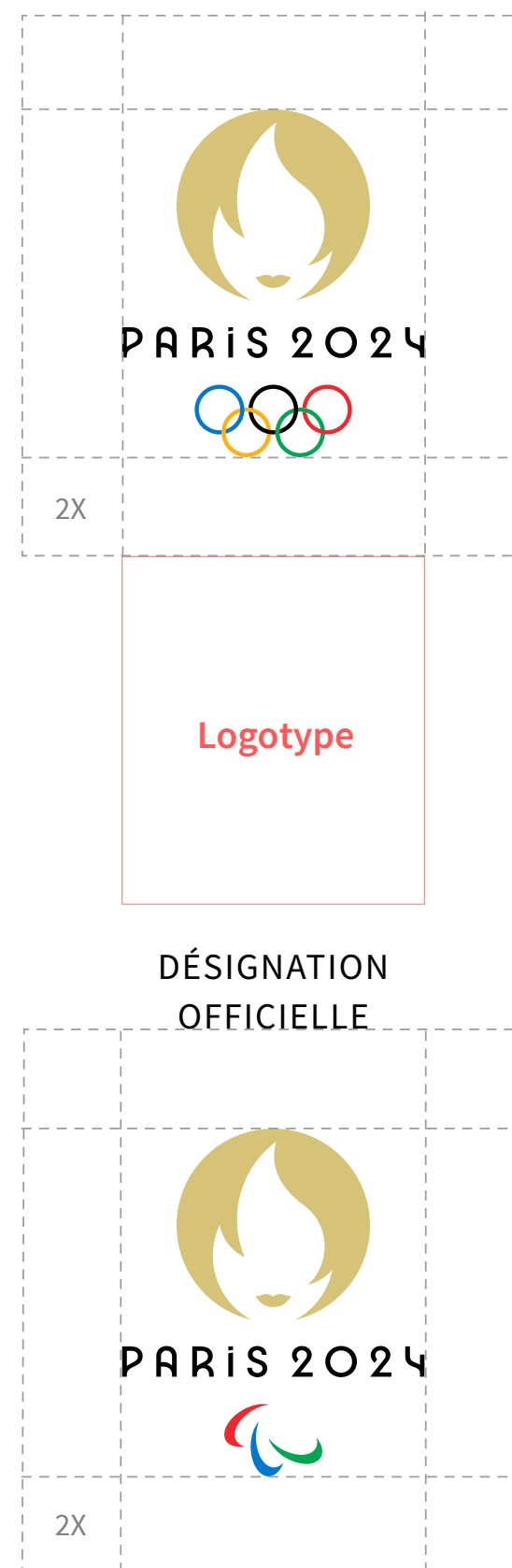
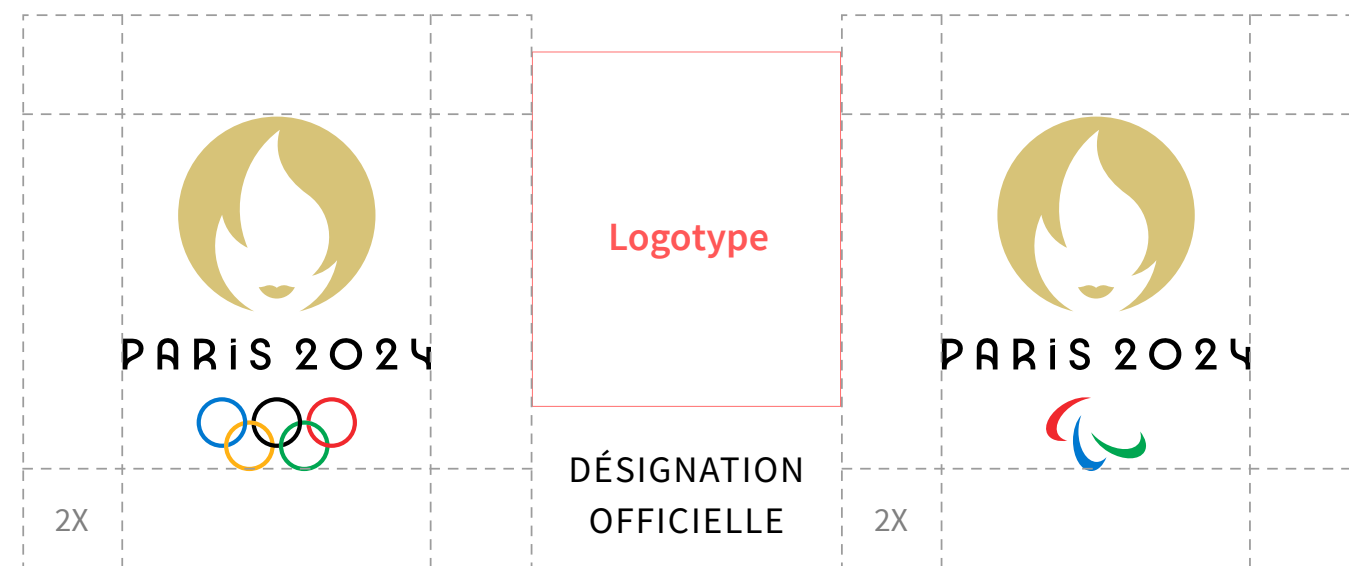
Le logotype doit être de taille égale ou supérieure à l'emblème de Paris 2024.

○ Couleur indiquant le Pays Hôte

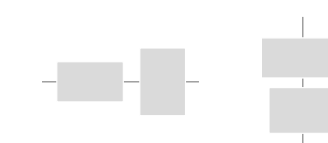


Cette construction s'applique à l'emblème olympique ou paralympique.

2.2. Les principes d'endossement - Les formats composites - Construction



Les zones de protection minimale doivent toujours être respectées et sont égales à « 2X » :
X = 1 anneau olympique



Tous les éléments de la composition sont centrés.

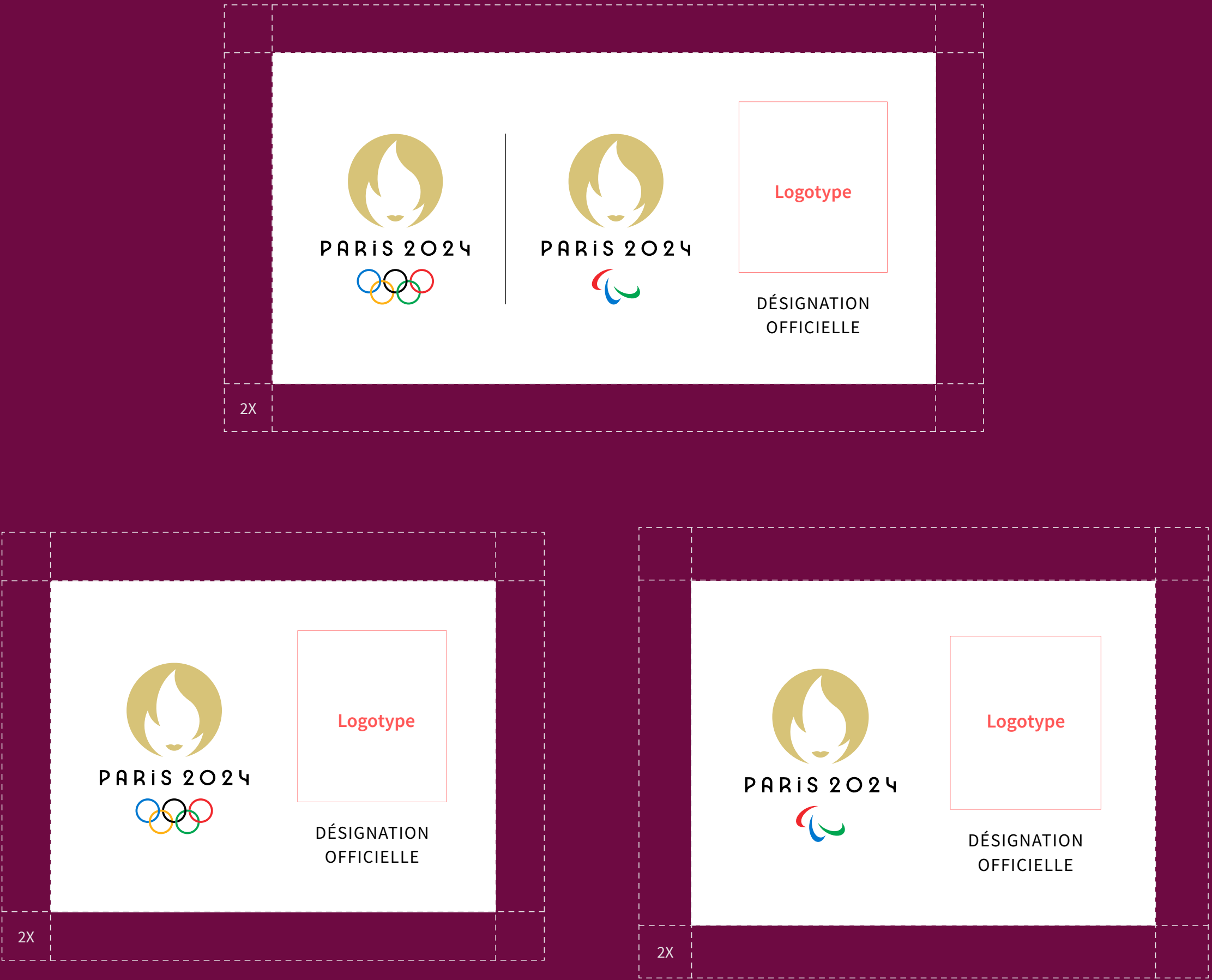


Le logotype doit être de taille égale ou supérieure à l'emblème de Paris 2024.

Si la désignation est trop longue, celle-ci peut s'étendre sur toute la longueur du composite, en version horizontale uniquement.

○ Couleur indiquant le Pays Hôte

2.2. Les principes d'endossement - Les formats encapsulés



Sur photographie ou fond coloré, l’emblème en polychrome est toujours encapsulé dans une surface blanche afin de préserver son identité et son impact.



Les zones de protection minimale doivent toujours être respectées et sont égales à "2X" :

X = 1 anneau olympique ou

X = la hauteur de l'Agito bleu
(pour l'emblème paralympique)

Tailles minimales

Emblème double de Paris 2024 :

H 40 mm / 112 px

L 75 mm / 215 px

Emblèmes olympique et paralympique de Paris 2024 :

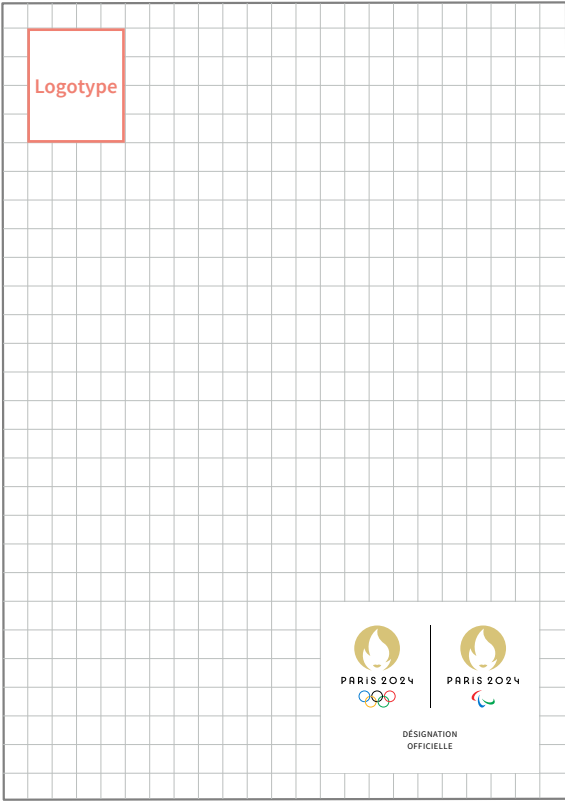
H 40 mm / 112 px

L 40 mm / 112 px

Lorsqu’il y a des contraintes de format, les éléments peuvent être réduits à des formats plus petits.

Cette utilisation doit être approuvée par Paris 2024 et/ou le CIO ou l’IPC.

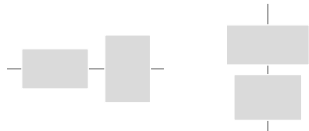
2.3. Les formats autonomes – La construction



Exemple de support type A3



Les zones de protection minimale doivent toujours être respectées et sont égales à « 2X » :
X = 1 anneau olympique
X = la hauteur de l'Agito bleu
(pour l'emblème paralympique)

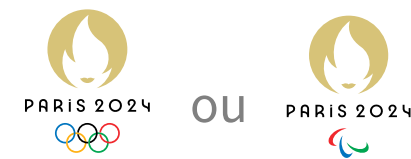


Tous les éléments de la composition sont centrés.



Le logotype doit être de taille égale ou supérieure à l'emblème de Paris 2024.

○ Couleur indiquant le Pays Hôte



Cette construction s'applique à l'emblème olympique ou paralympique.

2.3. Les formats autonomes - Les formats encapsulés



Sur photographie ou fond coloré, l’emblème en polychrome est toujours encapsulé dans une surface blanche afin de préserver son identité et son impact.



Les zones de protection minimale doivent toujours être respectées et sont égales à "2X" :

X = 1 anneau olympique ou

X = la hauteur de l'Agito bleu
(pour l’emblème paralympique)

Tailles minimales

Emblème double de Paris 2024 :

H 40 mm / 112 px

L 75 mm / 215 px

Emblèmes olympique et paralympique de Paris 2024 :

H 40 mm / 112 px

L 40 mm / 112 px

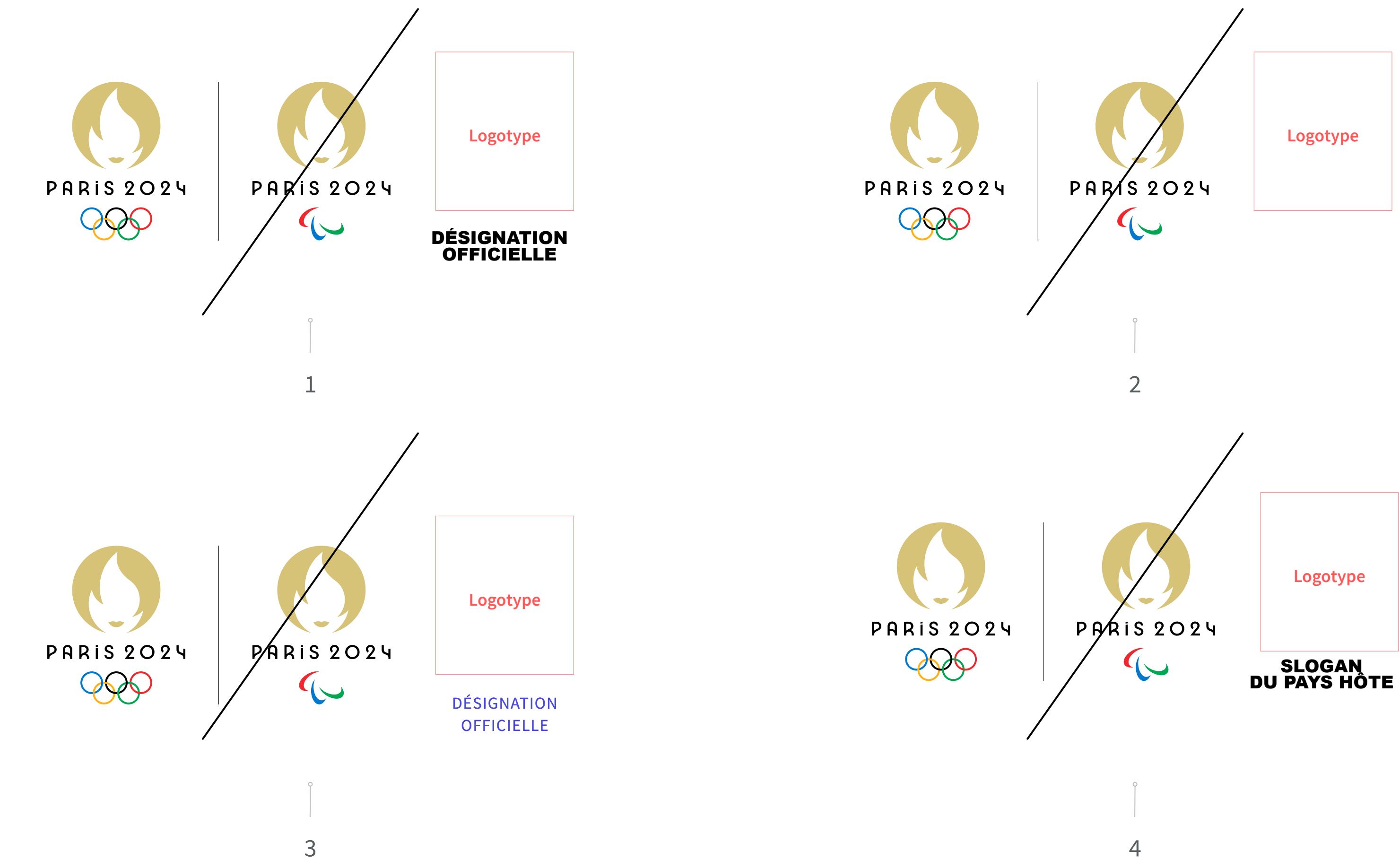
Lorsqu’il y a des contraintes de format, les éléments peuvent être réduits à des formats plus petits.

Cette utilisation doit être approuvée par Paris 2024 et/ou le CIO ou l’IPC.



Cette construction s’applique à l’emblème olympique ou paralympique.

2.4. Les limites d'usage - La désignation



1. La typographie *Source Sans* doit toujours être utilisée pour la désignation officielle. Le Pays Hôte ne peut pas personnaliser la typographie de sa désignation.
2. La désignation doit toujours être présente. Celle-ci ne peut pas être supprimée.
3. La désignation doit rester écrite en noir olympique.
4. Le slogan du Pays Hôte ne peut pas être inclus dans l'espace dédié à la désignation.

2.5. Les applications – Publications

Encarts et publications pour la presse écrite



Newsletters internes et externes



TV, cinéma et streaming



Sur l'ensemble de ces outils :

CONTENUS
DÉDIÉS À PARIS 2024

Contenus exclusivement
dédiés à Paris 2024

~~CONTENUS
THÉMATIQUE TIERCE~~

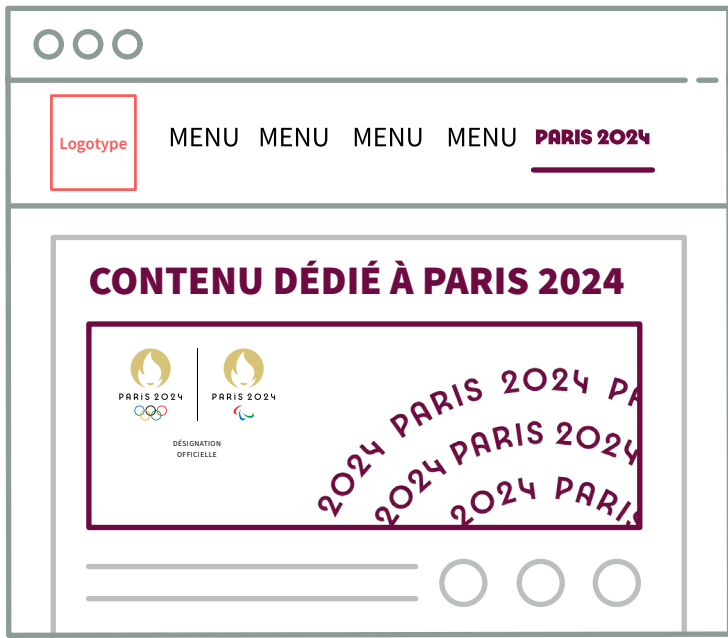
Aucune thématique tierce
ne peut être présente et/ou relayée.

~~TIERCE
PARTIE~~

Aucun logotype d'une tierce partie
ne peut être présent.

2.5. Les applications - Web

Site internet



Les éléments sont utilisés sur le site internet de l'entité labélisée sur une page dédiée.

- ✓ www.payshote.fr/Paris 2024
- ✗ www.paysparis2024.com

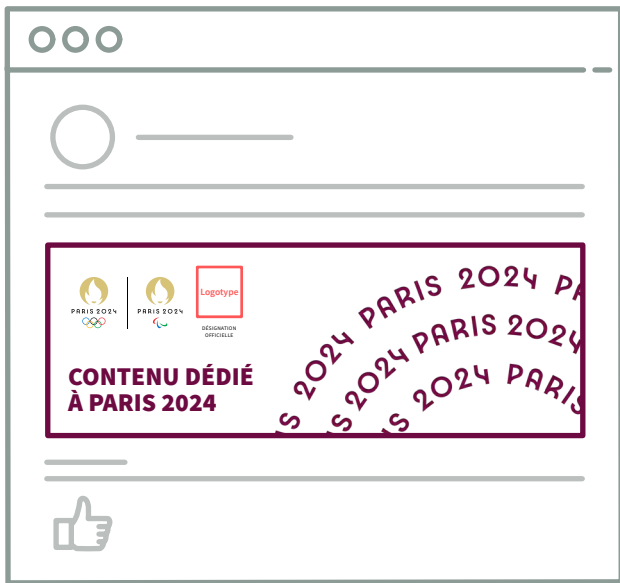
Application



Les éléments sont utilisés sur l'application de l'entité labélisée sur une page dédiée.

- ✓ www.payshote.fr/Paris 2024
- ✗ www.payshoteparis2024.com

Réseaux sociaux Photo de couverture et publications



Les éléments sont utilisés sur la page de couverture ou sur une publication.

- ✓ www.RS.payshote/paris2024.com
- ✗ www.RS.Paris2024-payshote.com

Sur l'ensemble de ces outils :



Contenus exclusivement dédiés à Paris 2024



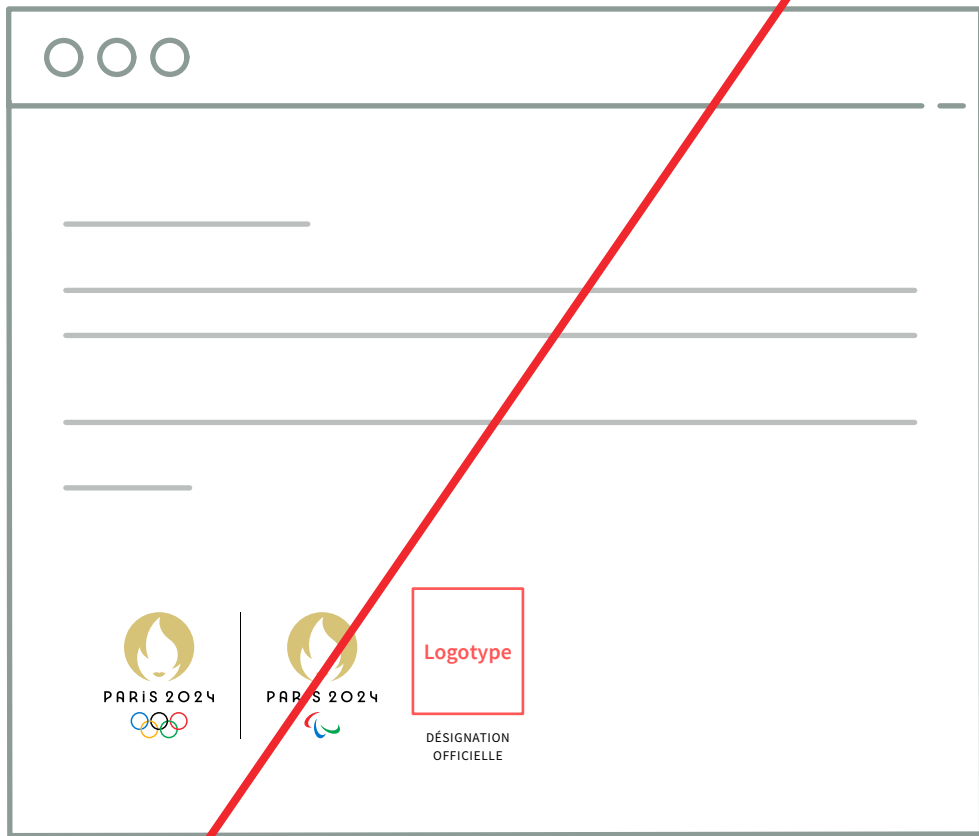
Aucune thématique tierce ne peut être présente et/ou relayée.



Aucun logotype d'une tierce partie ne peut être présent.

2.5. Les applications – Outils de correspondance

Outils de correspondance digitaux



Outils de correspondance imprimés



Sur l'ensemble de ces outils :

**CONTENUS
DÉDIÉS À PARIS 2024**

Contenus exclusivement
dédiés à Paris 2024

**CONTENUS
THÉMATIQUE TIERCE**

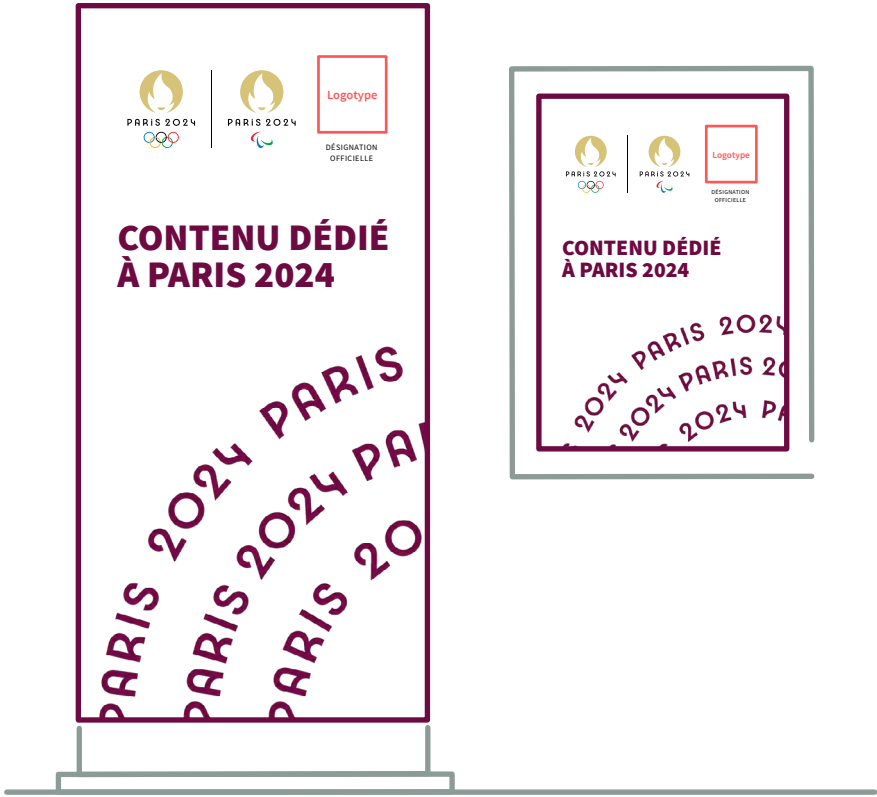
Aucune thématique tierce
ne peut être présente et/ou relayée.

**TIERCE
PARTIE**

Aucun logotype d'une tierce partie
ne peut être présent.

2.5. Les applications – Affichages temporaires

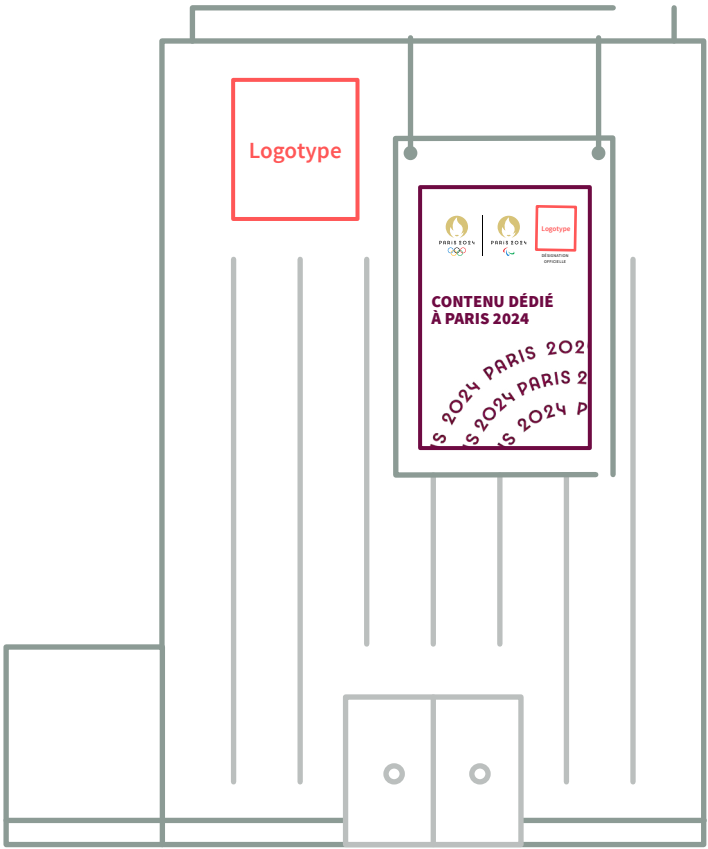
Affichage interne



Affichage externe
et campagne de pavoisement



Affichage sur bâtiment
de l'entité hôte



Sur l'ensemble de ces outils :

CONTENUS
DÉDIÉS À PARIS 2024

Contenus exclusivement
dédiés à Paris 2024

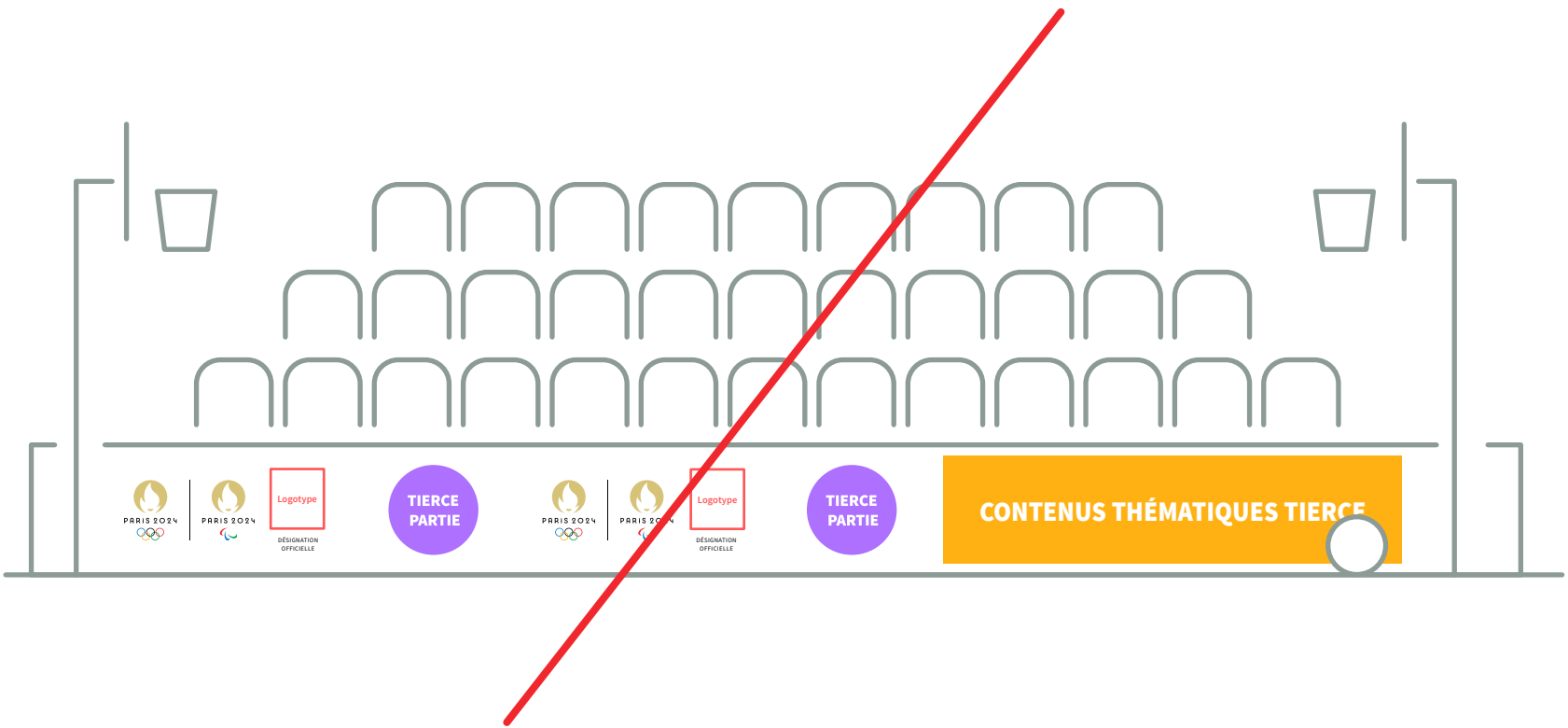
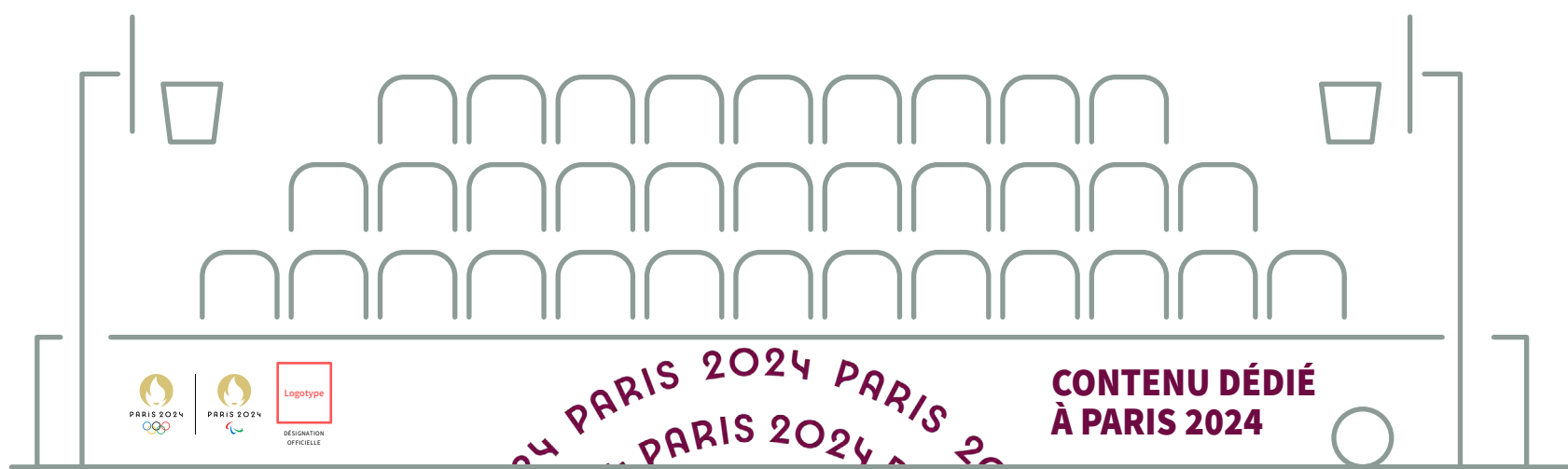
~~CONTENUS
THÉMATIQUE TIERCE~~

Aucune thématique tierce
ne peut être présente et/ou relayée.

~~TIERCE
PARTIE~~

Aucun logotype d'une tierce partie
ne peut être présent.

2.5. Les applications - Affichages temporaires - Équipements sportifs



Sur l'ensemble de ces outils :



Contenus exclusivement dédiés à Paris 2024



Aucune thématique tierce ne peut être présente et/ou relayée.



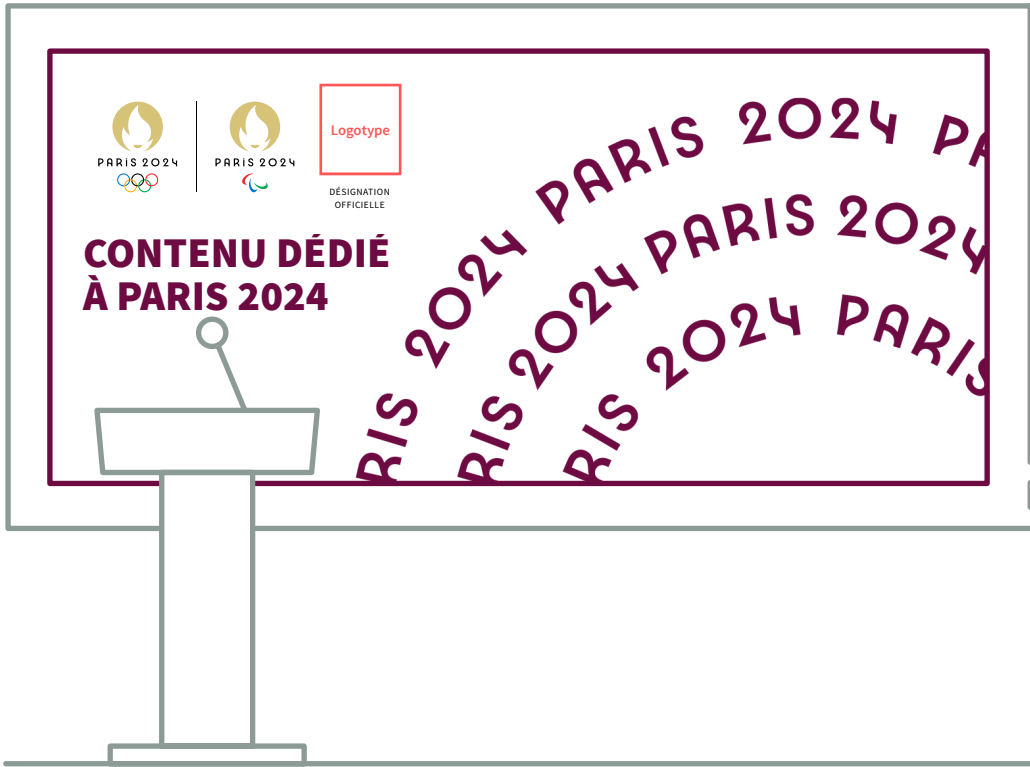
Aucun logotype d'une tierce partie ne peut être présent.

2.5. Les applications - Événementiel

Événement propriétaire
avec du contenu en lien avec Paris 2024



Conférence de presse
avec du contenu exclusivement dédié à Paris 2024



Sur l'ensemble de ces outils :

CONTENUS
DÉDIÉS À PARIS 2024

Contenus exclusivement
dédiés à Paris 2024

~~CONTENUS
THÉMATIQUE TIERCE~~

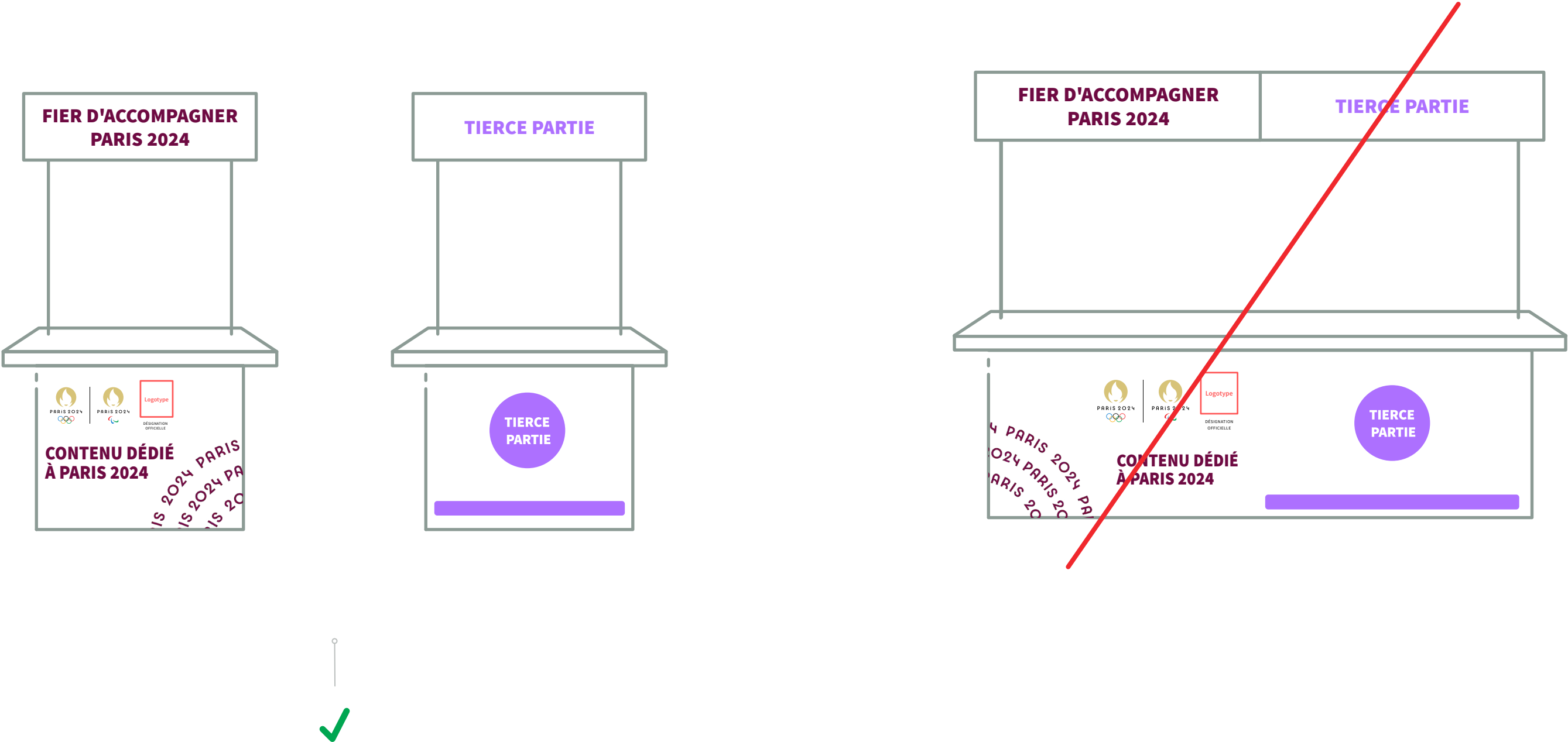
Aucune thématique tierce
ne peut être présente et/ou relayée.



Aucun logotype d'une tierce partie
ne peut être présent.

2.5. Les applications - Événementiel

Événement non propriétaire (foire, salon)
avec un espace exclusivement dédié à Paris 2024



Sur l'ensemble de ces outils :

CONTENUS
DÉDIÉS À PARIS 2024

Contenus exclusivement
dédiés à Paris 2024

CONTENUS
THÉMATIQUE TIERCE

Aucune thématique tierce
ne peut être présente et/ou relayée.

TIERCE
PARTIE

Aucun logotype d'une tierce partie
ne peut être présent.

2.5. Les applications – Objets promotionnels et uniformes

Objets promotionnels achetés sur la boutique de Paris 2024



Objets promotionnels produits par un prestataire non-licencié



Uniformes et tenues officielles



Si l’entité hôte souhaite distribuer des objets promotionnels marqués Paris 2024, dans le cadre d’actions exclusivement dédiées à Paris 2024, l’approvisionnement doit s’effectuer auprès de la boutique en ligne mise en place par le Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Dans le cas où l’entité hôte souhaite s’approvisionner en objets promotionnels non disponibles sur la boutique en ligne, cette dernière doit adresser sa demande auprès de Paris 2024. L’entité hôte n’est pas autorisée à produire ou à faire produire par des prestataires tiers des objets promotionnels marqués Paris 2024 (sous quelque forme que ce soit : écrite, verbale, visuelle au travers de l’utilisation de l’emblème de Paris 2024).

Aucune diffusion d’objets promotionnels ne peut se faire via une entité tierce (commerciale ou institutionnelle).

Sur l’ensemble de ces outils :

CONTENUS
DÉDIÉS À PARIS 2024

Contenus exclusivement
dédiés à Paris 2024

CONTENUS
THÉMATIQUE TIERCE

Aucune thématique tierce
ne peut être présente et/ou relayée.

TIERCE
PARTIE

Aucun logotype d’une tierce partie
ne peut être présent.

2.5. Les applications - Récapitulatif des usages

	CONTENUS DÉDIÉS À PARIS 2024 Éléments utilisés sur des supports étant exclusivement dédiés à Paris 2024	CONTENUS THÉMATIQUE TIERCE Éléments utilisés sur des supports n'étant pas exclusivement dédiés à Paris 2024	TIERCE PARTIE Éléments utilisés sur des supports en association avec une tierce partie
Publications P. n°30			
Encarts et publications pour la presse écrite	✓	✗	✗
Newsletters interne et externe	✓	✗	✗
TV, cinéma et streaming	✗	✗	✗
Web P. n°31			
Site internet	✓	✗	✗
Application	✓	✗	✗
Réseaux sociaux - photo de couverture et publications	✓	✗	✗
Outils de correspondance P. n°32			
Outils de correspondance digitaux	✗	✗	✗
Outils de correspondance imprimés	✗	✗	✗
Affichages temporaires P. n°33			
Affichage interne	✓	✗	✗
Affichage externe et campagne de pavoisement	✓	✗	✗
Affichage sur bâtiment	✓	✗	✗
Équipement sportif	✓	✗	✗
Événementiel P. n°35			
Événement propriétaire avec du contenu en lien avec Paris 2024	✓	✗	✗
Conférence de presse avec du contenu exclusivement dédié à Paris 2024	✓	✗	✗
Événement non propriétaire avec un espace exclusivement dédié à Paris 2024	✓	✗	✗
Objets promotionnels et uniformes P. n°37			
Objets promotionnels achetés sur la boutique de Paris 2024	✓	✗	✗
Objets promotionnels produits par un prestataire non-licencié	✗	✗	✗
Uniformes et tenues officielles	✗	✗	✗

03.

Les règles de protection

3.1. La propriété intellectuelle

Les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques sont respectivement la propriété exclusive du CIO et de l’IPC qui détiennent tous les droits attachés. Tous les droits sur les éléments créés dans le contexte ou aux fins des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ou associés à ceux-ci demeurent la propriété exclusive du CIO, de l’IPC et du Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La gestion de ces droits, y compris les droits de propriété intellectuelle, tels que définis par la Loi, la Charte olympique et le manuel de l’IPC, a été confiée au Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en France.

Le Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en collaboration avec le CIO et l’IPC, mène des opérations marketing en utilisant ces propriétés intellectuelles afin de financer les Jeux Olympiques et Paralympiques, d’assurer leur succès et de mettre en œuvre au quotidien la vision de Paris 2024 : le sport change les vies.

L’utilisation abusive, l’appropriation illicite ou l’utilisation non autorisée de marques commerciales, propriétés olympiques et paralympiques ou de toute autre propriété intellectuelle associée aux Jeux Olympiques et Paralympiques constituent des actes de contrefaçon et sont interdites par le Code du Sport et le Code de la

Propriété Intellectuelle. Ces actions peuvent également être considérées comme du marketing d’embuscade. Non seulement il s’agit d’une violation à l’encontre du CIO, de l’IPC et du Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, mais cela entraîne également une réduction des contributions de la part des parties prenantes et un impact négatif sur l’intérêt que d’autres sponsors ou organisations portent à cet événement mondial. En effet, cela compromet gravement l’intégrité des Jeux et discrédite tous les efforts réalisés pour promouvoir les athlètes et la pratique quotidienne des sports par les Français.

En effet, le Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a le devoir de protéger l’ensemble des droits de propriété intellectuelle des Jeux Olympiques et Paralympiques, dans le respect de la législation française telle que codifiée dans le Code du Sport et le Code de la Propriété Intellectuelle et de son engagement vis à vis du CIO et de l’IPC, ainsi que des partenaires des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La Charte Olympique, Section 7.4

Le symbole, le drapeau, la devise, l’hymne, les identifications (y compris, mais sans s’y restreindre, « Jeux Olympiques » et « Jeux de l’Olympiade »), les désignations, les emblèmes, la flamme et les flambeaux (ou torches) olympiques, tels que définis aux Règles 8-14 ci-dessous, ainsi que toute œuvre musicale au audiovisuelle, création ou objet commandés en relation avec les Jeux Olympiques par le CIO, les CNO et/ou les COJO pourront, par commodité, être collectivement ou individuellement désignés par l’expression « propriétés olympiques ».

L’ensemble des droits sur les propriétés olympiques, ainsi que tous les droits d’usage relatifs, sont la propriété exclusive du CIO, y compris, mais sans s’y restreindre, en ce qui concerne leur usage à des fins lucratives, commerciales ou publicitaires. Le CIO peut céder une licence sur tout ou partie de ses droits aux termes et conditions fixés par la commission exécutive du CIO.

IPC Handbook

Document disponible seulement en anglais

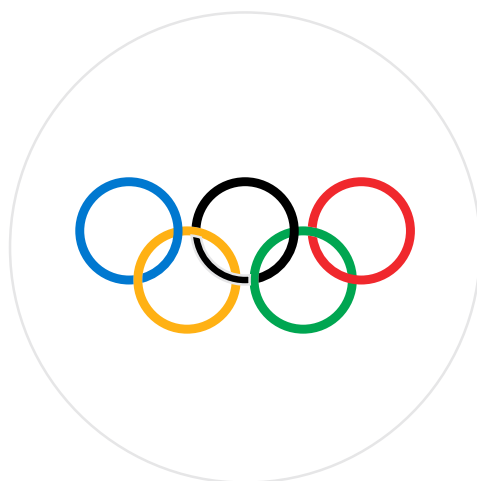
*Chapter 2.9 - Bylaws - IPC Intellectual Property Rights
1.2 Paralympics Properties*

All rights to any of the Paralympic properties, including the rights to use and license the use of the Paralympic properties, belongs exclusively to the IPC; including the use of the Paralympic properties for any profit-making, commercial and/or advertising purposes. The IPC also owns and controls the non-commercial use of the Paralympic properties linked to IPC’s Vision and Mission.

The IPC may license all or part of these rights under such terms and conditions, as it shall determine. The term ‘Paralympic properties’ refers to (I) the Paralympic Terminology, (II) the Paralympic Symbol, (III) Flag, (IV) Motto, (V) Anthem, (VI) Identifications and Designations, (VII) Paralympic emblems, and (VIII) the Paralympic Flame and Torches; all as further described below.

In addition to the requirements of this Bylaw, the Paralympic properties will only be used as set out in the relevant provisions of the IPC Handbook and Style Guide, and any other applicable policy or guide issued by the IPC from time to time.

3.2. Les propriétés olympiques et paralympiques - Les éléments visuels



Symbole olympique



Symbole paralympique



Emblème olympique de Paris 2024



Emblème paralympique de Paris 2024



Signature (Ville et millésime) Paris 2024



Typographie - Paris 2024



Slogans



Mascottes



Pictogrammes



Médailles



Flamme et torche olympiques et paralympiques



Images des Jeux Olympiques et Paralympiques

Les principaux droits de propriété intellectuelle découlant des Jeux Olympiques et Paralympiques comprennent : le symbole olympique, le symbole paralympique, les emblèmes olympique et paralympique de Paris 2024, la signature de Paris 2024, les mascottes de Paris 2024, les pictogrammes, les signatures verbales (devise), les désignations, les images et toutes les autres annonces relatives aux Jeux Olympiques et Paralympiques (liste non exhaustive).

Ces propriétés olympiques et paralympiques sont protégées par des droits de propriété intellectuelle et d'autres droits de propriété. Leur utilisation est réservée et nécessite l'autorisation préalable des titulaires des droits correspondants.

Toute utilisation de ces éléments par une personne autre qu'une partie prenante autorisée est passible de poursuites.

3.2. Les propriétés olympiques et paralympiques – Les éléments verbaux

Les qualificatifs pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Jeux de la XXXIII^e Olympiade de Paris 2024
Jeux Paralympiques d’été

Les dénominations pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
Jeux Olympiques de Paris 2024
Jeux Paralympiques de Paris 2024
Paris 2024

Le comité

Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le slogan

Ouvrons grand les Jeux
Games wide open

La devise olympique

Citius, Altius, Fortius - Communter.
Plus vite, Plus haut, Plus fort - Ensemble.

La devise paralympique

Change Starts With Sport.

La flamme

La flamme olympique
La flamme paralympique
Le relais de la flamme olympique
Le relais de la flamme paralympique

D’autres termes (exemples)

JO, JOP
Jeux Olympiques
Jeux Paralympiques
Olympique.s
Olympisme
Olympien.ne.s
Olympiade
Paralympique.s
Paralympisme
Paralympien.ne.s

Les termes « olympique » et « paralympique », ainsi que le nom de Paris 2024 sont protégés et ne peuvent pas être utilisés librement.

Toute utilisation de ces éléments par un acteur autre qu’un partenaire officiel du CIO, de l’IPC et/ou de Paris 2024 s’expose à des poursuites.

Contacts

Merci de votre lecture attentive.

Sachez que les guides d'usage sont régulièrement mis à jour.
Aussi, n'hésitez pas à vérifier que vous utilisez la dernière version mise à disposition
par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Si vous avez des questions concernant les directives,
veuillez envoyer vos demandes à votre interlocuteur dédié chez Paris 2024.

Bon usage.
L'équipe Paris 2024.